



DATE DE PUBLICATION : 11 mars 2026

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional à la responsable de service CTPS de Bourgogne Franche-Comté - Besançon

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'Économie et du Réseau, à M. Laurent FRAISSE le 15 Mai 2023;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FRAISSE, directeur régional de Bourgogne Franche-Comté, et de M. François-Xavier LE BRAS, adjoint au directeur régional de Bourgogne Franche-Comté, délégation est donnée à Mme Ouidad LAGRIMI, responsable du Service des Particuliers des succursales de Dijon et Besançon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du Service des Particuliers.

En l'absence ou en cas d'empêchement de celle-ci, délégation est donnée à Mme Chantal FASSIER, agent du personnel titulaire des bureaux, animatrice du Service des Particuliers à la succursale de Besançon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du Service des Particuliers de Besançon.

Fait à Dijon, le 3 mars 2026,

Laurent FRAISSE,
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté